

pro **Action**^{MD}



RAPPORT DE PROGRÈS 2019-20



Les producteurs laitiers canadiens sont des chefs de file mondiaux dans la production d'aliments sains et de grande qualité, et sont très fiers de proAction^{MD}, le programme national d'assurance de la qualité à la ferme du secteur. L'engagement des producteurs envers les normes élevées établies dans le contexte de proAction pour assurer l'excellence en production alimentaire est le reflet des valeurs qu'ils partagent avec leurs clients et de l'assurance que représente le logo de la vache bleue, le symbole de qualité présent sur des milliers de produits laitiers fait avec du lait et des ingrédients laitiers 100% canadien.



Remerciements

Les PLC tiennent à remercier les nombreux producteurs, experts, chercheurs et autres partenaires de l'industrie qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de proAction par l'entremise de recherches, de services et de participation à des groupes de travail d'experts. D'autres comités techniques comprennent des représentants d'Animaux Canada, de Canards Illimités Canada, d'associations de vétérinaires, des gouvernements et du secteur du détail.

Les PLC souhaitent également remercier Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le financement consenti au développement de proAction sous le Programme d'assurance du Partenariat canadien pour l'agriculture.



PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada

Message de Pierre Lampron, président des Producteurs laitiers du Canada

Au nom du conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada (PLC), j'aimerais remercier les producteurs laitiers canadiens pour leur dévouement indéfectible et leur engagement à démontrer, par l'entremise de proAction, les normes élevées qu'ils mettent chaque jour en œuvre dans leurs fermes. Dans cet ordre d'idées, je suis très heureux de présenter le rapport périodique 2019-20, qui met en lumière les réalisations et progrès effectués dans le cadre du programme.

La dernière année a sans contredit été difficile : la pandémie de COVID-19, l'évolution des goûts et attentes des consommateurs, et l'accès additionnel au marché concédé à des produits laitiers étrangers ne sont que quelques-uns des défis auxquels est confronté notre secteur. Or, proAction est essentiel pour relever ces défis.

En vertu de proAction, les producteurs laitiers montrent, de façon transparente et démontrable, comment nous adhérons à certaines des normes les plus strictes dans le monde en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Le programme proAction est essentiel pour renseigner les consommateurs et leur rappeler les normes élevées derrière chaque goutte de lait produit au Canada. Il est le fondement de nos initiatives de marketing qui, grâce à la puissante marque de la vache bleue, rappellent aux Canadiens les normes de qualité et de production élevées associées à notre lait, soulignent nos contributions à titre de producteurs laitiers à un avenir sain et durable pour notre pays, et renforcent la valeur des produits laitiers faits de lait 100 % canadien. Le programme est également au cœur de nos communications avec les consommateurs et le gouvernement, puisque ses exigences strictes reflètent les valeurs bien ancrées de notre industrie et son engagement à adopter d'excellentes pratiques en matière de bien-être animal, à produire des produits laitiers nutritifs et de grande qualité, et à protéger l'environnement.

Nous pouvons tous être fiers des jalons que nous avons atteints avec proAction. Et je suis particulièrement reconnaissant de l'excellent travail et du leadership du président du Comité proAction, David Wiens, et des présidents de chacun des comités techniques. Le rapport périodique démontre notre engagement envers l'excellence et l'amélioration continue, et nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée en 2020-2021 et au cours des années qui suivront.

Message de David Wiens, président du Comité proAction

Au cours des 18 derniers mois, nous avons réalisé d'énormes progrès dans le cadre de proAction. Le volet Biosécurité a été lancé à l'automne 2019, de nouveaux partenariats et programmes ont été annoncés, et, dans le sillage de la pandémie de COVID-19, les producteurs et les partenaires de l'industrie ont démontré toute leur résilience et leur engagement continu envers les valeurs incarnées par proAction. De plus, le programme continue d'être un indicateur essentiel des normes élevées et des excellentes pratiques que nous nous engageons à mettre chaque jour en œuvre dans nos fermes.

Le lancement du volet Biosécurité a été un succès retentissant. En effet, les associations provinciales ont rapporté un déploiement sans heurts. D'ailleurs, à la lumière des défis propres à la santé animale auxquels font face d'autres groupes du secteur de production animale dans le monde, il est évident que la biosécurité dans les fermes est plus importante que jamais et que les mesures prises à cet égard démontrent comment, en tant qu'industrie, nous protégeons la santé des animaux laitiers, les installations des fermes et les familles de producteurs contre les éclosions de maladie.

Après avoir mené avec succès un projet pilote sur le volet Environnement, projet qui a mobilisé environ 100 fermes, des améliorations ont été apportées au volet, entre autres sur la base de la rétroaction des producteurs. Lorsque le volet sera lancé en 2021, il fournira à l'industrie des données de référence claires reflétant les nombreuses manières dont les producteurs laitiers canadiens ont toujours montré leur engagement à protéger l'environnement.

TracéLaitier, une nouvelle plateforme et une base de données nationales pour la traçabilité des animaux laitiers destinées à tous les producteurs laitiers canadiens, sera lancé à l'automne 2020. Ce programme permettra à Lactanet de s'acquitter pleinement de ses responsabilités d'administrateur auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour la traçabilité des animaux laitiers.

Finalement, au nom des PLC, j'aimerais remercier tous les partenaires du secteur laitier pour leur appui et leurs contributions inestimables à proAction, qui permettent de veiller à ce que le programme demeure une réussite collaborative nationale.

Le rapport périodique sur proAction 2019-20 contient de l'information et des mises à jour sur le statut de la mise en œuvre et de l'exécution du programme. Il renferme également des renseignements qui démontrent le dévouement continu des producteurs laitiers pour satisfaire aux normes nationales en matière de qualité du lait, de salubrité des aliments, de bien-être animal, de traçabilité, de biosécurité et d'environnement.

Ce travail se fonde sur les principes de proAction, lesquels sont conçus pour prouver aux consommateurs que les producteurs laitiers sont proactifs et engagés à offrir des aliments de haute qualité, salubres et produits de façon responsable et durable. Les producteurs s'engagent à respecter les normes nationales chaque jour et démontrent, par l'intermédiaire des exigences et des déclarations de proAction, comment ils visent l'excellence en ce qui a trait à la production laitière, aux soins qu'ils offrent à leurs animaux, à la protection de la santé des animaux laitiers et aux pratiques environnementales durables qu'ils appliquent dans leur ferme.

proAction^{MD}

POURQUOI proAction?

Le programme proAction est conçu pour démontrer que les producteurs laitiers canadiens respectent des normes de calibre mondial clairement définies. Le programme fournit des preuves démontrant que les producteurs produisent du lait de manière responsable et établit un cadre d'action et une structure permettant de produire des résultats uniformes qui incarnent l'engagement des producteurs laitiers envers l'amélioration continue et l'excellence.



NOTRE VISION

Avec proAction, les producteurs laitiers canadiens donnent l'assurance d'une gestion saine, responsable et durable de leurs animaux et de l'environnement, et qu'ils mettent en marché collectivement des aliments de haute qualité, nutritifs et salubres.

LA STRUCTURE DE PROACTION

Les six volets de proAction – Qualité du lait, Salubrité des aliments, Bien-être animal, Traçabilité animale, Biosécurité et Environnement – constituent collectivement les normes nationales de pratique et de soins qui doivent être respectées au quotidien dans chaque ferme canadienne.

La structure de gouvernance du programme reflète les principes clés selon lesquels proAction doit être conçu par des producteurs laitiers, pour les producteurs laitiers, et qu'il doit être transparent et prévoir des mécanismes de responsabilisation. Par ailleurs, afin de fournir l'assurance que toutes les fermes continuent de respecter les exigences du programme, les producteurs ont décidé de rendre le programme obligatoire.

La structure de gouvernance du programme reflète les principes clés selon lesquels proAction doit être conçu par des producteurs laitiers, pour les producteurs laitiers.



Le Comité proAction relève du conseil d'administration des PLC et est responsable de l'élaboration des normes et politiques du programme, de sa mise en œuvre et de la surveillance des déclarations en collaboration avec les membres provinciaux. Le Comité proAction regroupe 16 représentants des producteurs laitiers ayant droit de vote de même que des coordonnateurs de programmes et des experts techniques de chaque province.

Les décisions sont prises par consensus et l'on procède par vote majoritaire, au besoin. Au cours de la dernière année, le Comité s'est réuni 10 fois. Il a travaillé sur de nombreuses initiatives, mais a mis l'accent en particulier sur les révisions et approbations visant la mise à jour du Cahier de travail et du Manuel de référence de proAction (2019) de même que sur le lancement du volet Biosécurité. Une rencontre spéciale en personne a également eu lieu avec cinq représentants des transformateurs et l'Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC), qui ont fait part de leurs perspectives à titre d'acheteurs et de distributeurs de marques destinées aux consommateurs.

➤ Un comité technique est formé pour chaque volet afin de veiller à l'application d'exigences pratiques, crédibles et fondées sur la science ait lieu à l'échelle du pays.

Les coordonnateurs provinciaux de proAction, des experts externes et des partenaires siègent à ces comités. Depuis janvier 2019, l'Association des transformateurs laitiers du Canada a un représentant au sein des comités techniques sur le bien-être animal et l'environnement de proAction.



Qualité du lait

Les producteurs respectent rigoureusement, tous les jours, des normes de qualité du lait réglementées au niveau des provinces afin de produire un lait de la plus haute qualité au monde.



Salubrité des aliments

Les producteurs mettent tout en œuvre pour prévenir, surveiller et limiter les risques liés à la salubrité des aliments dans leur ferme en adhérant aux principes d'analyse des risques aux points critiques et aux exigences reconnues par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).



Bien-être animal

Les producteurs prennent soin de leurs animaux en adhérant aux exigences du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*. La vérification de ces pratiques comprend d'ailleurs une évaluation des mesures axées sur les animaux.



Traçabilité animale

Toutes les fermes possèdent un numéro d'identification du site unique, les animaux sont identifiés, et leurs déplacements seront traçables. Ces pratiques permettront de mieux répondre aux urgences, le cas échéant.



Biosécurité

Pour améliorer la santé des troupeaux, les producteurs travaillent avec des vétérinaires afin de gérer les risques et prennent des mesures pour éviter l'introduction ou la propagation de maladies dans leur troupeau.



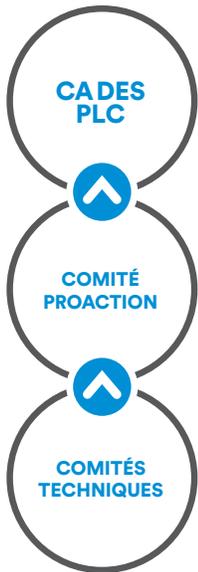
Environnement

Les producteurs s'efforcent d'améliorer leur efficacité et de favoriser l'innovation afin de réduire leur impact sur l'environnement. Dans le cadre de ce volet, les producteurs se serviront des plans environnementaux de la ferme existants dans les provinces, et mettront en place les meilleures pratiques en matière de gestion des éléments nutritifs, de santé du sol et de gestion de l'eau, tout en améliorant la biodiversité et en réduisant les déchets.

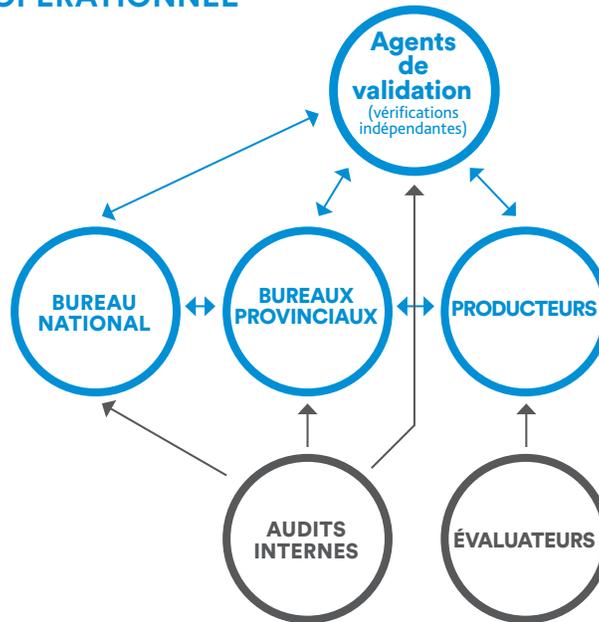


Structure du programme proAction

DÉCISIONNEL



OPÉRATIONNEL



DÉFINITIONS IMPORTANTES

ÉVALUATEUR – Professionnel formé pour mener des évaluations d'animaux dans le cadre du volet Bien-être animal de proAction.

AGENT DE VALIDATION – Professionnel formé responsable de vérifier le respect des normes de proAction auprès des fermes. Cette personne observe les animaux et les installations de la ferme, réalise une entrevue avec les producteurs et le personnel, et vérifie les dossiers de la ferme. Elle évalue la ferme, conformément aux exigences de proAction, et cible les domaines nécessitant des mesures correctives. Par la suite, les producteurs disposent d'un délai donné pour mettre en œuvre les mesures correctives, selon l'exigence. À cet égard, une non-conformité non réglée peut engendrer des sanctions progressives.

AUDIT INTERNE – Activité menée par un professionnel indépendant dûment formé pour vérifier les processus et pratiques liés à la mise en œuvre du programme dans les bureaux provinciaux et nationaux, et pour vérifier le travail des agents de validation.

Composition du Comité proAction

- 5 représentants de la BC Dairy Association – 1 votant
- 3 représentants d'Alberta Milk – 1 votant
- 2 représentants de SaskMilk – 1 votant
- 2 représentants des Dairy Farmers of Manitoba – 1 votant
- 5 représentants des Dairy Farmers of Ontario – 1 votant
- 4 représentants des Producteurs de lait du Québec – 1 votant
- 2 représentants des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick – 1 votant
- 1 représentant des Dairy Farmers of PEI – 1 votant
- 1 représentant des Dairy Farmers of Nova Scotia – 1 votant
- 1 représentant des Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador – 1 votant
- 12 représentants des PLC – 6 votants

Assurer la conformité à proAction

Afin d'assurer la responsabilisation et la transparence, des évaluations des animaux et des validations indépendantes sont menées dans chaque ferme aux deux ans et, lors des autres années, les producteurs produisent une autodéclaration spécifiant comment ils satisfont aux exigences du programme.

- Des évaluations des animaux laitiers sont complétées par des évaluateurs professionnels dûment formés.

Ces personnes sont des spécialistes des animaux et reçoivent régulièrement des formations d'appoint. Leur travail consiste à évaluer la conformité aux mesures axées sur les animaux inclus dans le volet Bien-être animal.

Les agents de validation vérifient les dossiers de la ferme et confirment que les producteurs laitiers respectent les exigences de proAction. Toutes mesures correctives recommandées sont suivies par les bureaux provinciaux. En date du 31 décembre 2019, 51 agents de validation veillaient à la conformité des fermes à proAction.

99,9%*

DES PRODUCTEURS LAITIERS CANADIENS SONT ACCRÉDITÉS AU PROGRAMME PROACTION, DÉMONTRANT AINSI QU'ILS SE CONFORMENT AUX VOILETS DE LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS, BIEN-ÊTRE ANIMAL ET LA TRAÇABILITÉ ANIMALE.

* Le 0,1 % restant est attribuable aux nouvelles exploitations agricoles qui sont en train de mettre en œuvre les exigences de proAction, ou aux exploitations existantes qui mettent présentement leurs pratiques à jour afin de se conformer aux exigences de proAction.

STATUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

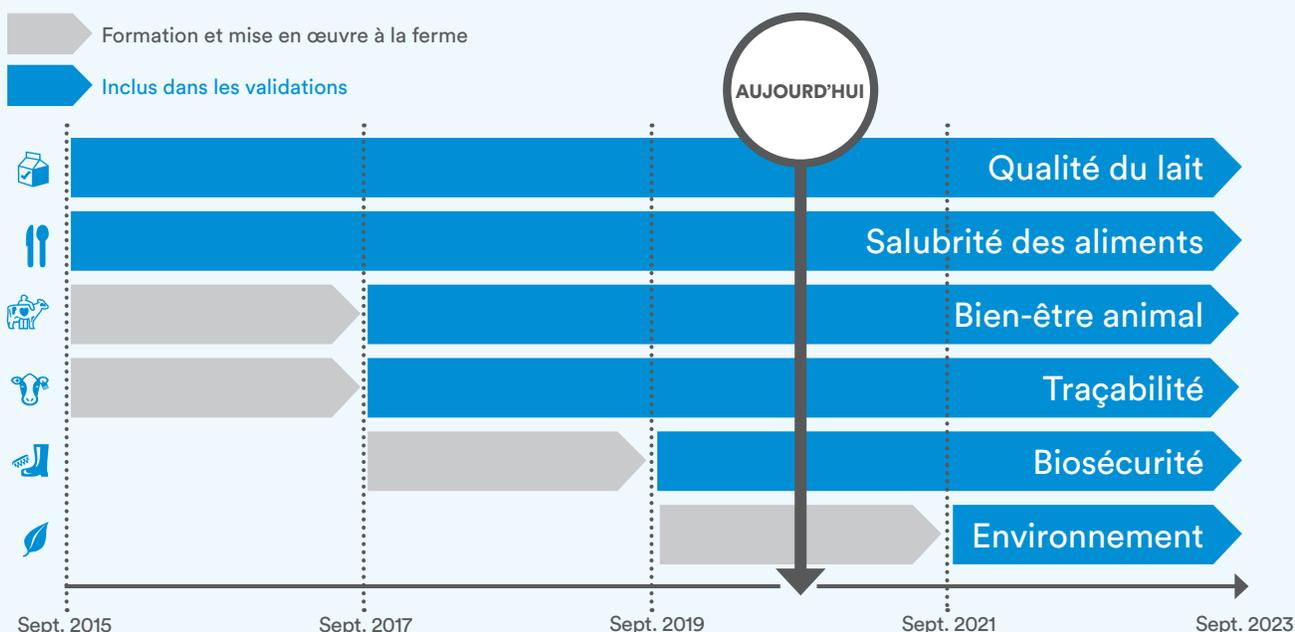
L'approche de mise en œuvre progressive prévue pour proAction suit l'échéancier planifié. Depuis 2015, cinq des six volets proAction – Qualité du lait, Salubrité des aliments, Bien-être animal, Traçabilité animale et Biosécurité – ont été mis en œuvre.

➤ Pour les cinq volets mis en œuvre à ce jour, les producteurs laitiers doivent respecter 79 exigences afin de satisfaire aux normes nationales. Pour ces 79 exigences, ils doivent créer et maintenir 15 procédures normalisées (PN) et fournir 20 dossiers détaillés expliquant comment ils satisfont aux exigences.

DÉFINITION IMPORTANTE ?

PN – Une procédure normalisée (PN) est une procédure documentée qui décrit, étape par étape, comment les producteurs, les membres de la famille et les employés doivent mener à bien un processus de production.

Échéancier de mise en œuvre des projets



Mise à jour du Cahier de travail et du Manuel de référence de proAction

En juillet 2019, le Cahier de travail et le Manuel de référence de proAction ont été partagés avec les producteurs laitiers canadiens. Ces documents sont publics et accessibles en ligne sur le site Web des PLC et ceux des organisations provinciales. Le Cahier de travail et le Manuel de référence sont mis à jour lorsqu'un nouveau volet est lancé ou pour refléter des nouvelles recommandations scientifiques en matière de meilleures pratiques agricoles. L'édition 2019 inclut les nouvelles exigences pour le volet Biosécurité; des exigences nouvelles et mises à jour pour le logement des vaches tarées, la propreté des animaux et le soulagement de la douleur; et des PN pour les animaux à terre et l'euthanasie, lesquelles ont été mises à jour et approuvées par le Comité proAction. Le Manuel de référence comprend également un chapitre présentant le volet Environnement, ce qui en fait la première édition intégrée.

PROACTION EN CHIFFRES

51

PROFESSIONNELS DÛMENT FORMÉS

ont mené des validations indépendantes dans toutes les fermes sur une période de deux ans.

31

ÉVALUATEURS PROFESSIONNELS DES ANIMAUX

ont mené des évaluations dans des fermes partout au Canada (ceux-ci reçoivent une nouvelle formation aux six mois).

99,9%

DES FERMES LAITIÈRES CANADIENNES

ont été évaluées quant à leur rendement et validées avant le 31 août 2019 pour les volets Salubrité des aliments, Traçabilité animale et Bien-être animal de proAction. En raison de la pandémie de COVID-19, les agents de validation n'ont pas été autorisés à accéder aux fermes à partir de mars 2020. Néanmoins, la validation du volet Biosécurité a eu lieu dans 2 500 fermes.

proAction et la COVID-19



Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était une pandémie. Les autorités de santé publique du Canada ont donc ordonné à tous les Canadiennes et Canadiens de rester à la maison et de pratiquer la distanciation physique afin de réduire la propagation de ce virus mortel. Conformément aux directives de santé publique, les PLC ont publié de l'information afin de rehausser les protocoles de biosécurité appliqués dans les fermes laitières et ainsi de protéger la santé et la sécurité des producteurs laitiers, de leur famille et des fournisseurs de service, et de sécuriser les installations des fermes. À cet égard, toutes les visites des évaluateurs et agents de validation de proAction ont été reportées afin de respecter les directives de santé publique.

Après quelques mois, les évaluations et les validations ont repris dans le respect des directives strictes émises par les autorités de santé publique provinciales.

▶ Malgré cette interruption temporaire des services d'évaluation et de validation, des plans ont été mis en place pour atténuer les impacts sur le programme proAction.



LA BIOSÉCURITÉ ET PROACTION SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

En septembre 2019, le volet Biosécurité de proAction a été lancé, rendant les sept exigences du volet obligatoires dans toutes les fermes. Ce volet porte sur les pratiques qui visent à prévenir, réduire ou éliminer l'introduction des maladies infectieuses chez les animaux et s'appuie sur les exigences et obligations actuelles en ce qui concerne la salubrité des aliments, le bien-être animal et la traçabilité animale. Des évaluations des pratiques de biosécurité ont été menées dans les fermes afin de commencer à évaluer et valider les pratiques aux normes de biosécurité, et ce, de manière uniforme et transparente.

Par ailleurs, les producteurs disposent d'un outil d'évaluation des risques et doivent remplir et maintenir des dossiers sur les pratiques visant à prévenir, réduire ou éliminer l'introduction des maladies infectieuses chez les animaux. Ces pratiques incluent l'identification des points d'entrée et de propagation de la maladie dans l'ensemble de la ferme de même que des pratiques exemplaires pour gérer les risques de transmission de maladies aux animaux par les gens, les véhicules et l'équipement.



Le volet Biosécurité est basé sur les normes nationales reconnues par l'ACIA et liste les bonnes pratiques de gestion et les procédures normalisées qui permettent aux producteurs laitiers de gérer les risques liés à la biosécurité dans les fermes.

Données de référence sur la biosécurité

Les validations à la ferme ont débuté le 1^{er} septembre 2019 pour le volet Biosécurité. Un total de 2 447 fermes ont été validées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 29 février 2020 (soit avant l'interruption causée par la COVID) afin d'y vérifier le respect des exigences de biosécurité. Les fermes qui doivent appliquer des mesures correctives pour se conformer pleinement aux exigences obtiennent un délai pour mener à bien ces mesures. Les données recueillies lors des validations pour les sept exigences montrent ce qui suit :



avaient effectué une évaluation des risques pour la biosécurité avec leur vétérinaire, leur permettant ainsi de préparer un plan pour réduire, éliminer et gérer les risques et maintenir la santé des animaux laitiers.



avaient une procédure normalisée pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses par des animaux qui reviennent dans leurs installations, par exemple après avoir séjourné dans une autre ferme ou avoir participé à un salon d'exposition.



consignaient les épisodes de maladie (le cas échéant) pour les vaches et les veaux.



avaient une procédure normalisée pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses par les membres de la famille, les employés, les visiteurs de la ferme et les fournisseurs de service. Cela signifie que les visiteurs et le personnel de service portaient des couvre-chaussures, des bottes propres, des survêtements et des gants, et qu'une station de lavage des mains et des bottes étaient disponible avant l'entrée dans la zone de production.



possédaient une procédure normalisée pour la vaccination des vaches et des veaux contre certaines maladies, développée sous la supervision d'un vétérinaire.



avaient une procédure normalisée pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'introduction de nouveaux animaux dans leur ferme en provenance d'autres troupeaux.

avaient installé des affiches de biosécurité aux points d'accès principaux, et ces affiches étaient visibles à partir du stationnement principal de la ferme.

Suite aux validations afin de maintenir le programme, les producteurs ont fait les correctifs nécessaires afin de se conformer aux exigences de ce volet. Ils travaillent à atténuer les risques de maladies dans leur ferme et protègent la santé de leur troupeau. À cet égard, le soutien continu offert par les vétérinaires et les membres provinciaux, sous la forme de formations destinées aux producteurs et d'ateliers sur la mise en œuvre des exigences de biosécurité, s'est révélé efficace.



TRAÇABILITÉ ANIMALE

La traçabilité animale est une partie intégrante du système rigoureux mis en place par le secteur laitier pour confirmer aux consommateurs que des normes élevées sont respectées en vue d'assurer la production d'aliments sains. La traçabilité permet aux producteurs de se préparer à une épidémie de maladie animale, de la gérer et d'en réduire l'impact. Cela permet de suivre et de tracer les animaux en cas de problèmes de santé animale ou de salubrité des aliments, et ainsi de gérer les urgences de manière adéquate afin de protéger le public, de limiter les pertes et de maintenir l'accès aux marchés.

- Depuis 2017, 100 % des fermes détiennent un numéro d'identification du site. Tous les animaux laitiers nés depuis septembre 2017 sont identifiés au moyen d'identifiants uniques permettant de suivre les événements de leur vie et leurs déplacements.

Les producteurs déclarent et consignent les événements de la vie de leurs animaux ainsi que leurs déplacements dans le Système de l'agence canadienne d'identification des bovins (ACIB) et auprès d'Agri-Traçabilité Québec (l'ATQ gère la base de données de traçabilité pour les producteurs laitiers du Québec). Ils le font pour gérer la salubrité des aliments et protéger la santé animale dans l'éventualité où une maladie infectieuse se propagerait ou un désastre naturel surviendrait.



BIEN-ÊTRE ANIMAL

En ce qui concerne le bien-être animal, 20 questions doivent être traitées par les producteurs laitiers afin de confirmer que leur ferme satisfait aux exigences du volet de proAction. Entre septembre 2017 et septembre 2019, les fermes laitières canadiennes ont été évaluées et validées pour la première fois afin de confirmer leur adhésion aux exigences du volet Bien-être animal de proAction et, lorsque nécessaire, des mesures correctives ont été demandées afin d'aider les producteurs à améliorer leurs pratiques. Les validations se poursuivent maintenant sur une base continue.

- Les évaluations des animaux sont l'une des principales exigences du volet. Pour ce faire, un évaluateur formé évalue certains indicateurs propres au bien-être et au confort des animaux chez un échantillon d'animaux de chaque troupeau.

Holstein Canada est le principal fournisseur de services pour la coordination et l'exécution des évaluations des animaux et s'assure que les exigences liées aux mesures axées sur les animaux (évaluation de l'état de chair; blessures aux jarrets, aux genoux et au cou; boiterie) sont respectées. Les résultats du premier cycle d'évaluations des animaux ont été présentés dans le rapport périodique précédent, et les données préliminaires issues du deuxième cycle indiquent des progrès positifs relativement à toutes les mesures axées sur les animaux.



DÉFINITIONS DE CERTAINES PRATIQUES IMPORTANTES ?

PERSONNEL, VISITEURS, VÉHICULES ET ÉQUIPEMENT – Le contrôle de la circulation et des visiteurs est un élément essentiel de la biosécurité. Il est possible de gérer les risques de transmission de pathogènes aux animaux par les gens, les véhicules et l'équipement si les personnes en cause comprennent et respectent les mesures de biosécurité en place à la ferme.

RÉCEPTION ET DÉPLACEMENT DES ANIMAUX – Des animaux pourraient être intégrés au troupeau afin d'ajouter de la diversité génétique, de remplacer d'autres animaux ou d'agrandir le troupeau. Une PN documentée peut aider à minimiser le risque d'introduction de maladies infectieuses lors de la réception d'animaux.

GESTION DE LA SANTÉ DES ANIMAUX – Un Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité permet aux producteurs d'évaluer les risques et de prendre des mesures pour préserver la santé du troupeau et prévenir l'introduction et la propagation des maladies.



SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Le volet Salubrité des aliments contient 42 exigences conçues pour maintenir la salubrité du lait et de la viande dans les fermes laitières. Les exigences en matière de salubrité des aliments étaient auparavant regroupées dans le programme Lait canadien de qualité et sont obligatoires depuis 2015.

- Le volet Salubrité des aliments a obtenu la reconnaissance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui a ainsi confirmé l'application uniforme des pratiques de gestion de la salubrité des aliments dans les fermes sur la base de l'HACCP, une méthode préventive scientifique reconnue à l'échelle internationale.

Le volet Salubrité des aliments est examiné aux 20 mois par l'ACIA aux fins de conformité aux règlements, et des mises à jour sont apportées au besoin. En juillet 2019, les PLC, en collaboration avec la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada, ont mis à jour leur liste de solutions de trempage, de solutions antiseptiques pour trayons, de lingettes, de produits de lavage du pis et d'autres produits topiques approuvés pour le pis et les trayons pouvant être utilisés de manière sécuritaire conformément aux instructions relatives à la santé des animaux et à la salubrité des aliments.



ENVIRONNEMENT

Le prochain et dernier volet de proAction est l'environnement, et le début des validations pour ce volet est prévu en septembre 2021. Au cours des dernières années, les PLC ont développé et réalisé, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'environnement de proAction, un projet pilote visant à tester les exigences du volet dans les fermes.

- Près de 100 producteurs de partout au pays ont pris part au projet pilote, et la rétroaction des producteurs, des agents de validation et des coordonnateurs provinciaux a été recueillie afin d'améliorer le programme.

Les exigences incluses dans le projet pilote couvraient une gamme de sujets, dont les Plans environnementaux de la ferme (Plan d'accompagnement agroenvironnemental ou l'équivalent au Québec), l'eau usée du centre de traite, l'entreposage et la gestion du fumier, les déchets de la ferme, la santé du sol, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et les effluents d'ensilage. Les fermes ayant participé au projet pilote ont offert un bon rendement et ont fourni une rétroaction constructive pour le développement du volet.

- Dans le cadre de l'élaboration du volet Environnement de proAction, les PLC ont commandé une étude sur la biodiversité dans le secteur laitier canadien en collaboration avec Canards Illimités Canada.

Cette étude, menée par des chercheurs de l'Université de Guelph, a exploré les contributions de la production laitière à la biodiversité au Canada et met en lumière des moyens qui permettraient au secteur, en misant sur de bonnes pratiques, de contribuer positivement au maintien d'écosystèmes durables caractérisés par une diversité biologique. Les recommandations portent sur la nécessité de trouver un équilibre entre les programmes d'amélioration de la biodiversité et la rentabilité des fermes ainsi que sur la nécessité de renseigner les producteurs laitiers sur les nouvelles pratiques favorisant l'amélioration de la biodiversité et sur les avantages de ces mesures. Les auteurs ont conclu que de petits ajustements aux pratiques actuelles de gestion agroenvironnementales pourraient avoir des effets considérables sur l'environnement, démontrant le rôle de chef de file des producteurs laitiers canadiens dans la promotion de changements favorables pour l'environnement.



Unilever reconnaît les engagements des PLC à l'égard de pratiques durables en production laitière

- ▶ En 2019, les PLC ont reçu une reconnaissance internationale de la part d'Unilever pour leurs engagements à l'égard de pratiques durables en production laitière.

Unilever a reconnu que 100 % de l'approvisionnement en lait produit au Canada est durable et conforme au Code d'agriculture durable de l'entreprise. Le Code rassemble une série de pratiques exemplaires visant à codifier d'importants aspects de la production agricole durable et à les mettre en application dans la chaîne d'approvisionnement.



LE COIN DE LA RECHERCHE :

INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET EN INNOVATION POUR FAVORISER LES PROGRÈS DE PRODUCTION

Les PLC investissent dans la recherche afin de générer des données scientifiques et de continuer à améliorer les bonnes pratiques de gestion en matière de bien-être et de santé des animaux, de qualité du lait et de salubrité des aliments, et de durabilité environnementale. À cet égard, les PLC ont approuvé le soutien d'une nouvelle initiative de recherche sur cinq ans qui servira à améliorer les pratiques de biosécurité dans les fermes, une initiative qui fait actuellement l'objet d'un examen visant l'obtention d'un financement de contrepartie.

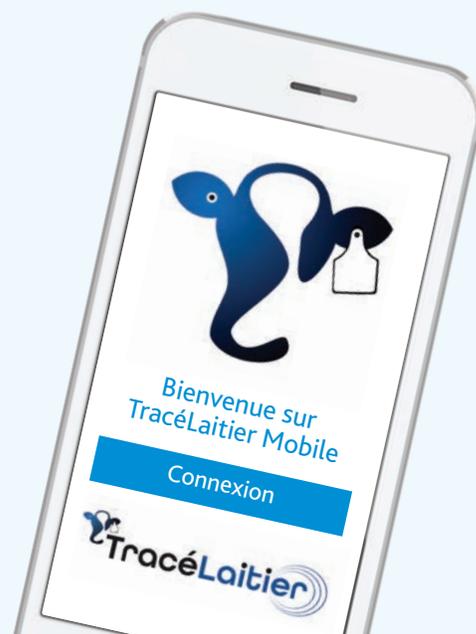
Les PLC ont également renouvelé leur engagement à soutenir la Chaire de recherche industrielle en bien-être des animaux laitiers (Université de la Colombie-Britannique) et la Chaire de recherche industrielle en maladies infectieuses des animaux laitiers (Université de Calgary) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) dans le but de faire progresser les meilleures pratiques et les normes en matière de confort et de bien-être des animaux et ainsi d'améliorer la santé des animaux laitiers. La Chaire

de recherche industrielle du CRSNG sur la vie durable des animaux laitiers en est à sa dernière année en 2020. Cette chaire produit avec succès des résultats de recherche qui aideront les producteurs à adapter les systèmes de logement existants en vue d'accroître le confort des animaux.

- ▶ En outre, de nouveaux investissements en recherche à long terme (cinq ans) ont été consentis pour 15 projets de recherche en vertu de la Grappe de recherche laitière 3 annoncée en juillet 2019. La Grappe est dirigée par les PLC, en collaboration avec Lactanet, Novalait et d'autres partenaires pour soutenir des projets de recherche nationaux multidisciplinaires en production laitière et en nutrition et santé humaines par l'entremise du programme des grappes agroscientifiques d'Agriculture et agroalimentaire Canada.

PERSPECTIVES D'AVENIR: DES INITIATIVES POUR FAVORISER L'AMÉLIORATION CONTINUE DE PROACTION

Le rapport périodique sur proAction 2019-20 dresse un portrait exhaustif de l'engagement et du travail des producteurs laitiers canadiens et des mesures qu'ils mettent en place pour se conformer aux normes nationales élevées en matière de production alimentaire. Les perspectives d'avenir et les initiatives du programme se fondent sur le leadership des producteurs laitiers et sur la valeur qu'ils accordent à l'atteinte de l'excellence en production laitière.



TracéLaitier

TracéLaitier, un nouveau programme avec une plateforme et base de données nationales pour la traçabilité des animaux laitiers, sera officiellement lancée en ligne cet automne au Canada et accessible à tous les producteurs laitiers canadiens.

- TracéLaitier constituera un guichet unique pour les producteurs laitiers. Il s'agira d'une base de données technique qui servira à recueillir et à entreposer les données de traçabilité aux fins de gestion des urgences et à réaliser des activités à valeur ajoutée pour l'industrie.

Lorsque le système sera fonctionnel, les producteurs laitiers commenceront à déclarer leurs données dans TracéLaitier afin de satisfaire aux exigences de traçabilité de proAction.

Lactanet et les PLC, de même que d'autres importants partenaires développent la structure, la gouvernance et l'interface de TracéLaitier depuis septembre 2017. Grâce à la plateforme TracéLaitier, Lactanet et les PLC seront en mesure de s'acquitter pleinement des responsabilités administratives exigées par l'ACIA en vertu des règlements propres à l'administration et à la coordination de la traçabilité. De plus, Lactanet gèrera toutes les données recueillies pour le système nationale de traçabilité TracéLaitier; fournira un service à la clientèle à valeur ajoutée aux producteurs laitiers; gèrera la commande et la distribution d'un nouveau identifiant blanc avec un seul bouton et communiquera les exigences de traçabilité aux producteurs laitiers et au personnel de l'industrie, en plus de les former sur ces exigences.



Mise à jour du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Des représentants des producteurs laitiers des PLC et des experts-conseils prennent part à un processus en association avec le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage visant à examiner et à réviser le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (2009). La révision du Code a été annoncée en mars 2019 et regroupe de multiples intervenants qui offrent leurs perspectives au sein d'un Comité d'élaboration du code.

- En participant à ce processus, les producteurs laitiers maintiennent leur engagement à fournir d'excellents soins à leurs animaux. Le Code de 2009 constituant en effet le fondement du volet Bien-être animal de proAction.

Le processus d'élaboration du Code offre aux représentants des fermes laitières l'occasion de veiller à ce que toutes les révisions reflètent les plus récentes données scientifiques ainsi que les meilleures pratiques agricoles. Le processus devrait prendre fin au printemps 2022. À ce moment, les révisions au Code seront répercutées dans proAction afin de veiller à ce que les producteurs laitiers continuent à viser l'excellence en matière de bien-être et de santé des animaux laitiers.